



Separation et pension alimentaire

Par **Iorand**, le **26/02/2008** à **11:34**

mon compagnon a décidé de me quitter, nous avons un enfant ensemble et une maison qu'on loue 750euros avec charges mensuelles elect et gaz de 225euros. IL est actuellement au chômage où il touche le maximum et avant ça touchait 1900euros net + VOITURE de société et gsm.

il va s'installer chez son meilleur ami et est fort aidé financièrement par ses parents car étant assez instable dans sa vie professionnelle il perd régulièrement son boulot.

Je souhaitais recevoir 200 euros de pension alimentaire car je me retrouve du jour au lendemain avec toutes ces charges et il ne veut m'en donner que 150 et me dit que je peux déjà être contente car comme il est au chômage, il pourrait m'en donner moins!

j'ai un revenu de +ou- 1600euros par mois mais avec loyer et charges, un enfant de 3ans à charges sans compter ce que coûte la vie actuellement c'est peu 150euros.

je vous remercie de m'éclairer à ce sujet

Par **Iolo33200**, le **26/02/2008** à **19:35**

Bonjour,

Je me permets, non pas de vous donner une réponse, mais de vous dire que je vis la même situation que vous, à ceci près que la mère de mon fils est décédée.

Au jour d'aujourd'hui, je dispose des mêmes revenus que vous (allocation logement comprise) et qu'à côté de ça je touche une pension de réversion au "profit" de mon fils, ainsi que de l'allocation de soutien familiale.

J'arrive donc péniblement à un revenu de 1800 euros par mois et malgré tout je m'en sors,

même si j'ai du réduire certaines de mes activités et loisirs.

Ceci dit, vous souhaiteriez obtenir du père de votre enfant une pension alimentaire, ce qui est tout à fait normal. Sachez que le minimum correspond à ce que vous verserez la CAF pour pallier à la défection du père, c'est à dire autour de 84€, donc loin du montant que vous demandez.

Vous mettez en avant le montant de votre loyer mais au vue de votre nouvelle situation familiale, il devrait vous être possible de déménager. Certe votre ex doit subvenir aux besoins de son enfant mais n'est pas en devoir de subvenir aux votres. Dans ces cas là, il faut savoir réduire son train de vie, comme j'ai du le faire depuis bientôt 5 ans maintenant que je vis seul avec mon fils agé de 7 ans.

Je ne veux pas m'avancer mais je pense que même devant un juge, le fait que vous gardiez un logement aussi onéreux et que vous avanciez ce que coute la vie, ce sont des éléments qui ne rentreront pas en ligne de compte. Ca c'est votre choix.

Si vous souhaitez obtenir ce que vous demandez, il faudra trouver les arguments qui touchent directement votre enfant, donner des preuves que vous avez besoin de cet argent pour lui et non pas pour vous.

Par **carolane27**, le **26/02/2008** à **19:45**

ba remarque 1600 euros donne moi les moi je vis seule avec 3 enfants de 6 ans 4 ans et 10 mois et je ne touche qu' peine 600 euro par mois avec loyer et charge a payer
la sa me tue de voir sa tu te plaint parce qu'il ne veux pas te donner 200 euro mais 150 j
aimerai bien avoir sa pour un enfants c est meme pas ce que j ai de pension alimentaire pour
les 3

serieux tu pense pas abuser un peu

la caf de donne que 83.73 pour un enfant

pis le juge se fiche completement de la famille de ton ex